

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 728 429 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

28.08.1996 Bulletin 1996/35

(51) Int Cl.6: A47B 88/00

(21) Numéro de dépôt: 96400344.6

(22) Date de dépôt: 20.02.1996

(84) Etats contractants désignés:  
BE CH DE ES GB IT LI

(72) Inventeur: Mathou, Marcel  
F-12630 Gages (FR)

(30) Priorité: 22.02.1995 FR 9502038

(74) Mandataire: Fruchard, Guy et al  
CABINET BOETTCHER  
23, rue la Boetie  
75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: Mathou, Marcel  
F-12630 Gages (FR)

(54) Meuble à tiroirs anti-basculement

(57) Il comprend un corps (4) ayant un plateau supérieur (6), et une base définissant un plan d'assise (14), et au moins un tiroir (16, 18, 20) mobile par rapport au corps, chaque tiroir comportant deux parois latérales

parallèles opposées, et des organes supports (28) fixés rigidement au tiroir, ces organes supports s'étendant jusqu'au plan d'assise du meuble, et étant disposés au voisinage des deux parois latérales du tiroir.

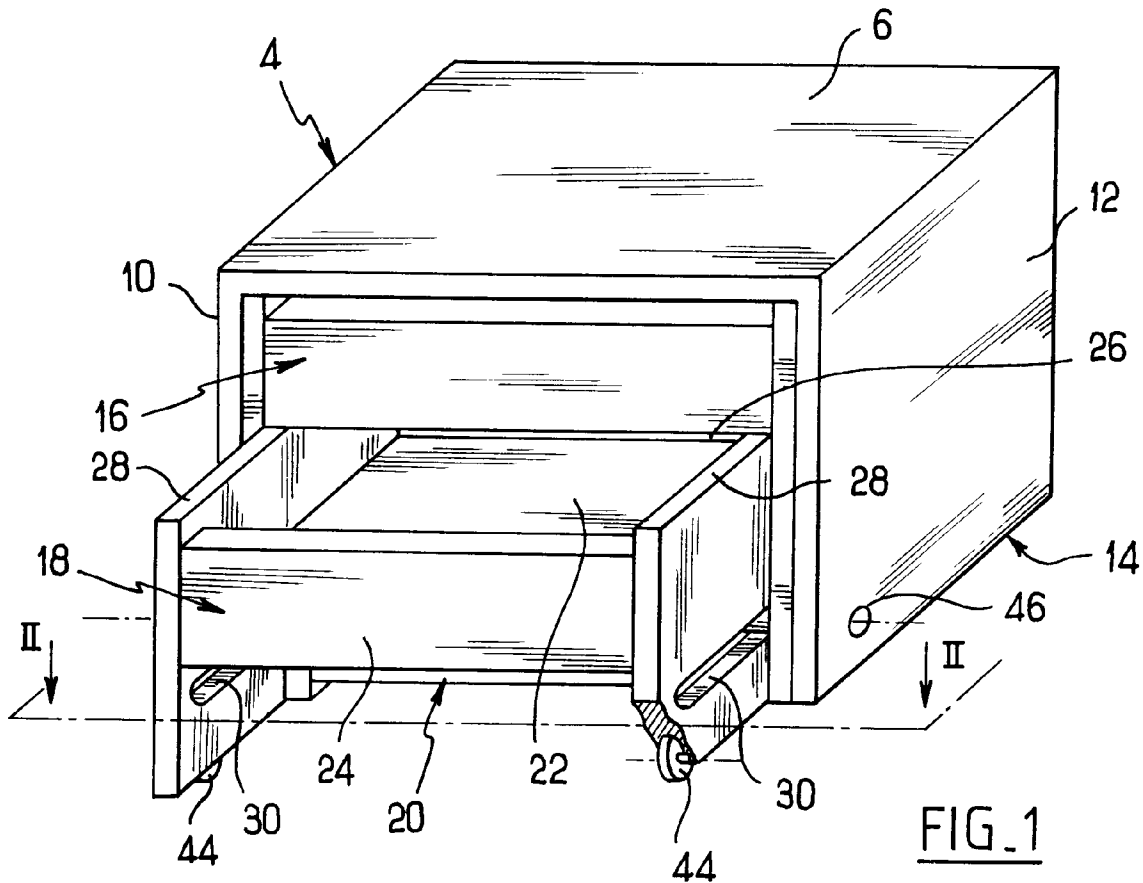


FIG. 1

EP 0 728 429 A1

## Description

La présente invention concerne un meuble comprenant au moins un tiroir.

On connaît des meubles comprenant des tiroirs coulissant à l'intérieur du corps du meuble, au moyen de glissières ou de galets de roulement solidaires des flancs du meuble. Ces meubles comprennent en outre des dispositifs pour limiter la course de chaque tiroir vers l'extérieur du corps afin d'interdire la chute ou le renversement du tiroir.

Si l'utilisateur notamment un jeune enfant, appuie sur un tiroir placé en position tiré, il exerce sur le tiroir une force appliquée en porte-à-faux par rapport au corps du meuble et risque de faire basculer celui-ci. En outre il exerce sur les éléments de coulissement un effort qui risque de les détériorer.

Ces problèmes sont particulièrement importants avec les jeunes enfants mis au contact de meubles à tiroirs dans les écoles maternelles et les garderies. En effet, les enfants sont tentés de tirer les tiroirs en escalier et de jouer en montant dessus.

L'invention a donc pour but de pallier ces inconvénients en réalisant un meuble à tiroirs permettant de prendre appui sur les tiroirs sans aucun danger pour l'utilisateur et sans risque de détériorer le meuble.

Selon l'invention on propose un meuble comprenant un corps ayant un plateau supérieur et une base définissant un plan d'assise du meuble, et au moins un tiroir mobile par rapport au corps, chaque tiroir comportant deux parois latérales parallèles opposées, et deux organes supports fixés rigidement au tiroir, ces organes supports s'étendant jusqu'au plan d'assise du meuble, et étant disposés respectivement au voisinage des deux parois latérales du tiroir.

Grâce à ces organes supports, chaque tiroir repose en permanence directement sur le sol. Si un utilisateur s'appuie sur un tiroir tiré, celui-ci n'exerce pas de force en porte à faux sur le corps du meuble qui reste donc en appui stable. En outre on évite ainsi l'effet de levier sur les éléments de coulissement.

Chaque tiroir peut être associé à des éléments classiques de coulissement par rapport au corps du meuble. Cependant, le meuble pourra aussi avantageusement être dépourvu de tels éléments de sorte que les tiroirs ne sont pas solidaires du corps d'une façon ou d'une autre.

Selon une version avantageuse de l'invention, les organes supports comprennent des panneaux formant les parois latérales des tiroirs correspondants.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description qui va suivre de deux modes préférés de réalisation. Aux figures annexées données à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un meuble selon un premier mode de réalisation avec arrachement ;

- la figure 2 est une vue en coupe suivant le plan horizontal II-II de la figure 1, et
- la figure 3 est une vue en coupe suivant un plan de symétrie verticale d'un meuble selon un deuxième mode de réalisation.

En référence aux figures 1 et 2 le meuble comprend un corps 4 constitué d'un plateau supérieur horizontal 6, d'un fond vertical 8 et de deux panneaux latéraux parallèles opposés 10. Par leurs chants inférieurs, le fond 8 et les panneaux 10 définissent un plan d'assise 14 du meuble.

Le meuble comprend trois tiroirs respectivement supérieur 16, médian 18 et inférieur 20. Ces tiroirs sont mobiles en translation par rapport au corps et disposés l'un au-dessus de l'autre. Sur les figures 1 et 2, les tiroirs 16 et 20 sont représentés en position rentrée dans le corps 4. Le tiroir 18 est représenté en position tirée, c'est-à-dire partiellement à l'extérieur du corps 4.

Chaque tiroir comprend un fond 22, une paroi avant 24, une paroi arrière 26 et deux parois latérales parallèles opposées 28 fixées rigidement au tiroir. Dans le mode de réalisation illustré les parois latérales 28 sont formées par des panneaux qui s'étendent jusqu'au plan d'assise 14 et réalisent ainsi des organes supports des tiroirs correspondants. Les tiroirs 16, 18, 20 forment ainsi des tiroirs gigognes encastrés les uns dans les autres.

Les panneaux 28 sont équipés sur leur bord inférieur de roulettes 44 qui facilitent le coulissement des tiroirs.

Au voisinage de leur bord inférieur les panneaux 28 comportent des lumières 30 qui s'étendent parallèlement à la trajectoire des tiroirs et dans lesquelles est engagée une traverse 46 fixée par ses extrémités dans les panneaux latéraux 10 du corps 4. La traverse 46 réalise une butée pour les tiroirs lorsque ceux-ci sont tirés afin d'éviter que ceux-ci ne soient totalement désengagés du corps 4. Cette fonction de butée apparaît mieux sur la figure 2 qui est une vue en coupe par un plan horizontal passant par les lumières 30. Lorsque le corps 4 ne comprend pas de fond la traverse 46 joue le rôle de butée lorsque le tiroir est rentré.

Pour monter le meuble, on glisse les tiroirs dans le corps 4 et on enfile la traverse 46 dans les panneaux latéraux du corps 4 et dans les lumières 30.

La figure 3 présente un deuxième mode de réalisation de l'invention dans lequel les éléments analogues portent les mêmes références. Les tiroirs 16 et 20 sont rentrés et le tiroir 18 est tiré au maximum. Dans ce mode de réalisation les lumières 30 débouchent sur le bord inférieur des panneaux 28 et délimitent une partie d'appui avant 34 et une partie d'appui arrière 36 qui encadrent la traverse 46. Par ailleurs les parois latérales de chaque tiroir comportent une découpe 11 et la paroi arrière 26 a une hauteur réduite de sorte que chaque tiroir comporte une portion arrière ayant un bord supérieur espacé du plateau supérieur 6 ou du fond 22 du tiroir disposé immédiatement au-dessus, la hauteur  $h$  de l'en-

coche 11 étant de préférence légèrement supérieure à la distance  $\underline{d}$  de la butée 46 par rapport au plan d'assise 14.

Cette configuration de l'arrière de chaque tiroir permet, si on le désire, de dégager totalement le tiroir du corps du meuble. Pour cela, on tire le tiroir jusqu'à le placer en butée contre la traverse 46 comme le tiroir médian 18 sur la figure 3. On soulève ensuite le tiroir jusqu'à ce que les parties d'appui arrière 36 échappent de la butée 46. Il est alors possible de tirer totalement le tiroir.

Dans un mode de réalisation comme dans l'autre, lorsqu'un tiroir est en position totalement tirée ou dans une position intermédiaire quelconque, il repose sur le sol par ses organes supports. L'utilisateur peut donc prendre appui sur le tiroir en toute sécurité sans risque de basculement du meuble.

Bien entendu, on pourra apporter à l'invention de nombreuses modifications et améliorations sans sortir du cadre de celle-ci. On pourra notamment varier le nombre, la disposition et la forme des tiroirs et des organes supports. On pourra par exemple fixer les organes supports de chaque tiroir à son plateau horizontal pour que les organes supports s'étendent sous celui-ci.

On pourra également prévoir des organes supports coudés ayant une extrémité fixée à la paroi latérale et une branche s'étendant vers le sol en étant écartée de la paroi latérale. La traverse 46 pourra également être remplacée par un autre dispositif formant une butée.

Dans le cas de tiroirs devant être dégagés du corps on pourra également prévoir de simplement supprimer la traverse 46, ou monter celle-ci de façon amovible. On pourra également prévoir des encoches 11 dans le tiroir supérieur seulement, les autres tiroirs pouvant alors être soulevés après le retrait du tiroir supérieur. On remarquera à ce propos que les encoches doivent avoir une longueur suffisante pour que le bord avant de l'encoche apparaisse à l'extérieur du corps lorsque le tiroir est dans sa position tirée. La longueur de l'encoche n'est pas limitée et l'espace de dégagement peut être prévu en prévoyant une paroi latérale de hauteur limitée sur toute la longueur du tiroir.

que les organes supports (28) comprennent des panneaux formant les parois latérales des tiroirs (16, 18, 20) correspondants.

- |    |                       |  |
|----|-----------------------|--|
| 5  | 3.                    | Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce que les organes supports comprennent des roulettes (44) adjacentes au plan d'assise.  |
| 10 | 4.                    | Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend une butée (46) fixée au corps (4) sur un point de la trajectoire d'au moins un organe support (28) de chaque tiroir (16, 18, 20).  |
| 15 | 5.                    | Meuble selon les revendications 2 et 4, caractérisé en ce que les panneaux (28) formant les parois latérales des tiroirs (16, 18, 20) présentent des lumières (30) parallèles à la trajectoire du tiroir, et dans lesquelles la butée est engagée.   |
| 20 | 6.                    | Meuble selon la revendication 4, caractérisé en ce que la butée (46) est une traverse fixée aux panneaux latéraux (10) du corps (4).   |
| 25 | 7.                    | Meuble selon la revendication 4, caractérisé en ce que les organes supports comprennent deux parties d'appui adjacentes au plan d'assise du meuble et séparées par un espace dans lequel s'étend la butée et en ce qu'au moins le tiroir le plus élevé présente une portion arrière ayant un bord supérieur (11) espacé du plateau supérieur (6) du corps (4) d'une hauteur ( $\underline{h}$ ) au moins égale à la distance ( $\underline{d}$ ) de la butée par rapport au plan d'assise. |
| 30 | 8.                    | Meuble selon la revendication 7, caractérisé en ce que les tiroirs moins élevés comportent une portion arrière ayant un bord supérieur espacé du fond du tiroir disposé immédiatement au-dessus d'une hauteur ( $\underline{h}$ ) au moins égale à la distance ( $\underline{d}$ ) de la butée par rapport au plan d'assise.   |
| 35 |                       |  |
| 40 |                       |  |
| 45 | <b>Revendications</b> |  |
| 50 | 1.                    | Meuble comprenant un corps (4) ayant un plateau supérieur (6), et une base définissant un plan d'assise (14) du meuble, et au moins un tiroir (16, 18, 20) mobile par rapport au corps, chaque tiroir comportant deux parois latérales parallèles opposées, caractérisé en ce que chaque tiroir (16, 18, 20) comporte des organes supports (28) fixés rigidement au tiroir, s'étendant jusqu'au plan d'assise du meuble, et disposés au voisinage des deux parois latérales du tiroir.     |
| 55 | 2.                    | Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce   |



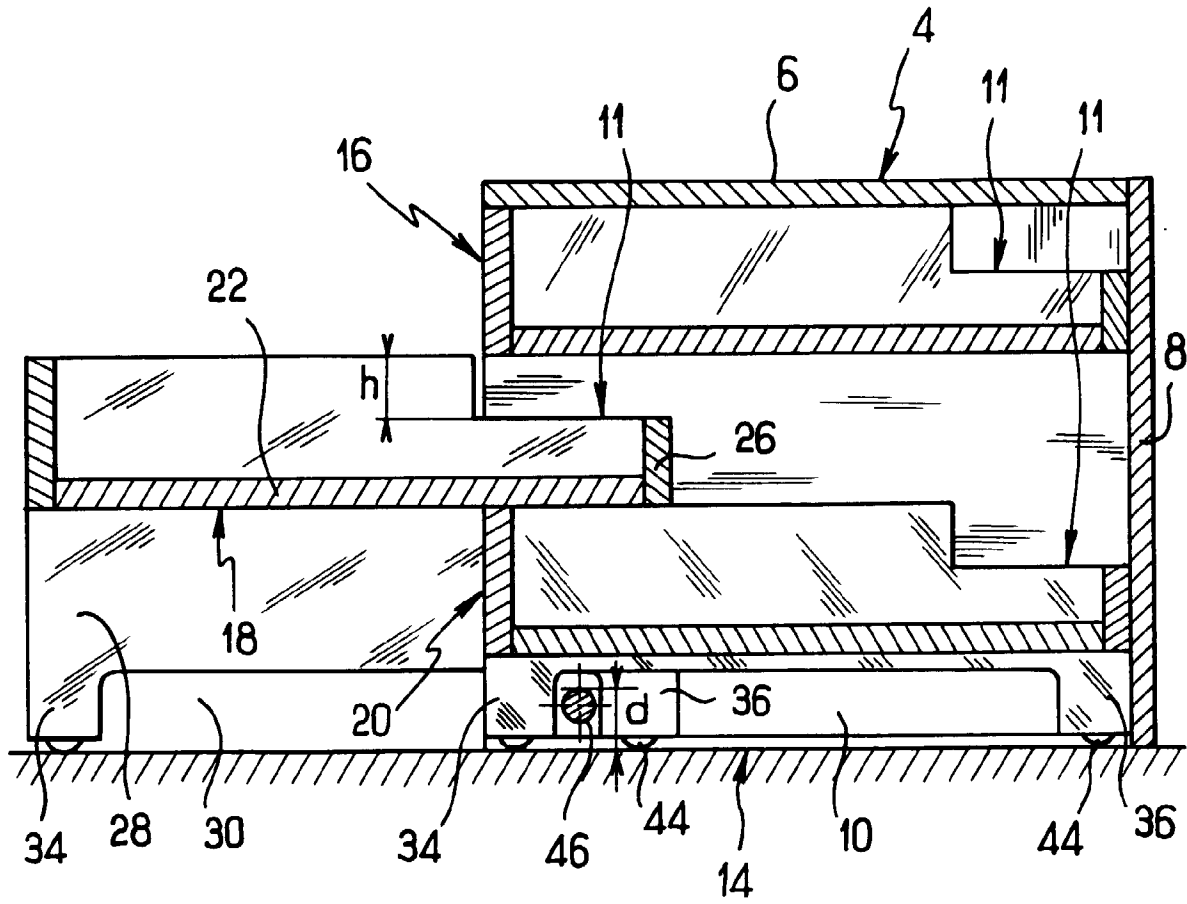


FIG. 3



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 96 40 0344

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Y	EP-A-0 358 841 (RÖSCH BÜROMÖBEL GMBH) * résumé * * figures 1-10 * ---	1	A47B88/00
Y	EP-A-0 306 701 (DÜPREE ) * figure 6 * ---	1	
A	US-A-4 836 624 (SCHWICKRATH) * figures 1,2 * ---	1	
A	DE-C-435 399 (MAIER) * figure 2 * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47B
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		7 Juin 1996	Noesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			I : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1501 01.82 (PMCO2)